



Novembre 2012

ADDENDA au rapport

Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages (Ruralys, 2010)

Déposé en avril 2010 à la Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est

Inventaire terrain réalisé du 10 au 12 mai 2012.

Équipe de Ruralys :

Dominique Lalande, directrice générale

Catherine Plante, géographe et chargée de projet

Chrystian Careau, géographe et assistant de terrain

5.1 La MRC de la Côte-de-Beaupré

Sur le territoire habité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la qualité des paysages a été évaluée le long de 73 tronçons routiers lors de la première phase de terrain en 2009, pour une longueur totale de 133,8 km de routes parcourues. En 2012, la Table de concertation sur les paysages de La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est demandait l'évaluation des paysages le long de cinq autres kilomètres de routes pour le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, plus précisément sur les territoires des municipalités de Beaupré et de Saint-Tite-des-Caps, pour un total combiné de 139 km de routes. Ce sont 5 tronçons routiers qui ont été ajoutés aux 73 précédents, pour un total de 78. Une nouvelle carte produite par la MRC de La Côte-de-Beaupré présente les nouveaux résultats de l'évaluation de la qualité paysagère. Les données de 2009 et de 2012 ont donc été reclassées pour produire un nouvel indice de qualité paysagère divisé en quatre catégories (tableau 1). Le détail de la description et de l'évaluation des paysages visibles à partir de chaque tronçon routier apparaît sur les fiches d'inventaire en annexe.

La méthode d'évaluation de la qualité des paysages produit un nouvel indice de qualité paysagère globale, dont la valeur varie sur la Côte-de-Beaupré entre 12 et 36 (tableau 1). L'indicateur de qualité paysagère est basé sur une « note » d'évaluation pour chaque tronçon de route identifié. Avec l'ajout de routes couvertes en 2012, la répartition de cet indicateur de qualité paysagère (en quatre catégories) a été modifiée par rapport aux résultats présentés dans le rapport de 2010 (Ruralys, 2010) (terrain réalisé en 2009).

Tableau 1. Catégories de l'intervalle de l'indicateur de qualité paysagère établi pour fins de cartographie

Catégories	Intervalles de l'indicateur de qualité paysagère	Nombres de tronçons*
1 (qualité exceptionnelle)	30 à 36 (inchangé)	15
2 (qualité forte)	28 à 30 (inchangé)	23
3 (qualité moyenne)	23 à 27 (en 2010, 22 à 27)	21
4 (qualité moindre)	12 à 22 (en 2010, 12 à 21)	19
Total		78

Dans l'ensemble du territoire couvert, la qualité paysagère est assez inégalement répartie. Les paysages de forte qualité se concentrent sur le littoral et le sommet de l'escarpement de la première terrasse dans les secteurs historiques, alors que les paysages de catégorie 4 sont également concentrés sur le littoral, le long du boulevard Sainte-Anne (route 138). À l'est du territoire, dès que l'on quitte le littoral, la qualité paysagère est généralement de 3. Chaque catégorie de paysage est décrite dans les sections suivantes.

5.1.1 Les paysages de catégorie 1

Sur la Côte-de-Beaupré, les paysages de catégorie 1 sont concentrés sur le littoral du fleuve. Ils se situent dans les familles Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré et Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, uniquement sur la route de la Nouvelle-France (360), la côte Sainte-Anne et le chemin du Cap-Tourmente. Ces paysages de première catégorie sont au niveau du fleuve (L'Ange-Gardien, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré) ou au sommet de l'escarpement (Boischatel et L'Ange-Gardien) où sillonnent la route de la Nouvelle-France et la côte Sainte-Anne.

Dans la famille Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré, les paysages de catégorie 1 sont disséminés à travers plusieurs paysages de catégories 2 ou 3. Il en est de même pour ceux de la famille Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré, où les paysages de catégorie 3 directement voisins sont concentrés à Sainte-Anne-de-Beaupré dans le secteur de la Basilique, là où l'urbanisation encercle le cœur historique et religieux. Dans le cas de la route de la Nouvelle-France à Boischatel et L'Ange-Gardien, les points de vue et les panoramas sont souvent un facteur de qualité important bien qu'ils soient limités en nombre étant donné la densité du bâti de chaque côté de la route. L'absence de fils électriques aériens dans le cœur villageois de Boischatel en augmente la qualité. Les facteurs de qualité paysagère les plus importants dans ces cas sont la qualité de l'intégrité géohistorique et patrimoniale du paysage de même que sa valeur interprétative, ce qui comprend la qualité du patrimoine bâti résidentiel et agricole, l'implantation des bâtiments à proximité de la route, les traces visibles de la pratique de l'agriculture (figure A1 et A2). Les composantes du paysage facilitent la compréhension de son évolution, en mettant en évidence les traces de l'occupation historique du territoire. Cela est représenté de manière éloquente à Saint-Joachim, un secteur entièrement rural et agricole à l'est de la rivière Sainte-Anne, sur les basses terres. Ce secteur dégage un caractère rural et agricole historiques et pittoresques de grande valeur (figure A3). Notons la linéarité de l'habitat, le village groupé de Saint-Joachim et son cœur religieux, le parcellaire bien visible rappelant le découpage seigneurial, le patrimoine bâti. Le milieu naturel contribue également à la forte qualité paysagère de ce secteur : marais intertidaux, montagnes, Réserve nationale de faune du cap Tourmente.



Figure A1. Chapelle de procession sur l'avenue Royale à L'Ange-Gardien; entité Les-Pylônes (C0210_030)



Figure A2. Éléments du patrimoine bâti révélateur du passé de l'avenue Royale à Beupré. Sur ce tronçon, la qualité paysagère est bonifiée par le patrimoine bâti du secteur (C1105-032 et C1105-024)



Figure A3. Paysage agricole des Basses-terres à Saint-Joachim, où les composantes humaines et physiques en font un paysage de forte qualité : patrimoine bâti, agriculture, cap Tourmente, colline de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, fleuve Saint-Laurent, île d'Orléans, Appalaches; entité Saint-Joachim-et-Gonzague (C0210_PANO_3)

5.1.2 Les paysages de catégorie 2

Les paysages de catégorie 2 sont, tout comme ceux de catégorie 1, caractéristiques des familles Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré et Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré. Ils sont aussi présents de manière ponctuelle dans les familles Vallée-de-la-Sainte-Anne et Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. Ils se situent à proximité ou au centre des cœurs villageois de toutes les municipalités, ainsi qu'ailleurs le long de la route de la Nouvelle-France et à Saint-Joachim.

Globalement, les paysages de cette catégorie sont particulièrement concentrés sur la route de la Nouvelle-France dans sa partie ouest (Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer-Ouest), ainsi qu'à Saint-Tite-des-Caps. Ils sont également présents dans les noyaux de population de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Joachim (1 tronçon chacun). Dans le secteur de Saint-Joachim, l'élément principal faisant en sorte que certains paysages sont de catégorie 2 plutôt que 1 est dans la plupart des cas l'implantation non harmonieuse de bâtiments modernes à travers la trame urbaine ancienne, que ce soit au niveau du style ou de l'implantation elle-même (figure A4). Tous ces paysages sont en général composés des mêmes éléments compris dans les paysages de catégorie 1 : qualité du patrimoine bâti, points de vue, sur le fleuve, l'île d'Orléans et les Appalaches, mais surtout une importante intégrité géohistorique et patrimoniale et une forte qualité de la valeur interprétative du paysage. Les milieux agricoles, concentrés à l'extérieur des villages et surtout situés au-dessus de l'escarpement de la première terrasse et dans le secteur de Saint-Joachim composent en majorité l'éventail de paysages de catégorie 2. Ils sont complétés par les noyaux villageois de Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges sur la route 360, par l'avenue de la Montagne (est) et l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps, de même que par la jonction Beaupré-Saint-Joachim, qui sont des zones plutôt agricoles à caractère rural. Notons que 2 des 5 tronçons ajoutés en 2012 ont été classés dans cette catégorie, soit la partie sud du cœur villageois de Beaupré (figure A5) ainsi que les 2,5 km de l'avenue Royale à Saint-Tite-des-Caps (figure A6).



Figure A4. Sur le chemin du Cap-Tourmente, des constructions qui s'intègrent mal à l'ensemble ainsi que de l'entreposage extérieur contribuent à diminuer la qualité paysagère (C0210_090)



Figure A5. À Beupré sur l'avenue Royale, le patrimoine bâti bien préservé et le relief contribuent à la qualité paysagère jugée forte (C1105-041)



Figure A6. Les deux entrées vers le village de Saint-Tite-des-Caps via l'avenue Royale offrent des vue en plongée comme ici, au sud-ouest du village (vue vers le nord-est) (C1105-062)

5.1.3 Les paysages de catégorie 3

Les paysages de catégorie 3 sont concentrés dans l'est du territoire de la MRC, dans les familles Vallée-de-la-Sainte-Anne et Moyen-plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul. Un petit nombre est disséminé le long de la route de la Nouvelle-France dans les secteurs urbanisés, par exemple à Beaupré sur l'avenue Royale. On pourrait conclure que certains secteurs sont désavantagés au point de vue paysager, c'est-à-dire l'est du territoire (municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps). Par contre, en prenant en compte le fait que ce territoire n'a pas d'accès ou de vue directe sur le fleuve – des éléments augmentant ailleurs sur le territoire la qualité paysagère – les paysages de l'est n'en sont pas pour le moins intéressants.

Ce sont les différents points de vue et paysages ouverts sur une grande portion du territoire de l'est qui augmentent la qualité des paysages (figure A7). Par exemple, le long de la route 138 à Saint-Tite-des-Caps, plusieurs plans visuels viennent composer les différents points de vue, dont le moyen-plan du coteau agricole de Saint-Ferréol-les-Neiges et l'arrière-plan des Hautes-Laurentides. Cependant, certains éléments défavorables à la qualité paysagère sont présents le long de la route 138 : bâti hétérogène ou délabré, effacement de la trame agricole. La valeur prospective (possibilités de mise en valeur du paysage) est par ailleurs plutôt moindre le long des routes à grande vitesse comme la 138. Le long de la route 360 (Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges), les paysages de catégorie 3 se retrouvent dans des secteurs de développement résidentiel plutôt hétérogènes, ou aux endroits de déprise agricole (figure A8). On retrouve alors l'exploitation de carrières dans des dépôts sableux et l'implantation des résidences modernes à travers la trame ancienne.



Figure A7. Un début d'effacement de l'habitat et des éléments montrant l'occupation ancienne du territoire contribuent à réduire la qualité du paysage du rang Saint-Antoine, un paysage composé néanmoins d'éléments exceptionnels telle cette vue vers le sud-est sur le découpage des terres et la mosaïque des champs et des boisés (C0810_040)



Figure A8. Malgré un bâti par endroit hétérogène, certaines traces du passé viennent faciliter la compréhension de l'évolution d'un paysage, comme le montre ici une grange patrimoniale dans le secteur ouvrier entre Beaupré et Saint-Joachim.

5.1.4 Les paysages de catégorie 4

Les paysages de catégorie 4 se caractérisent souvent par une déstructuration du bâti, près des agglomérations ou à l'intérieur de celles-ci. Dans le territoire à l'étude, les paysages de catégorie 4 forment une bande quasi continue le long du boulevard Sainte-Anne (famille Basses-terres-de-la-Côte-de-Beaupré) et sont ponctuels ailleurs. Ce boulevard fortement urbanisé a été construit dans les années 50 sur des terrains formés après le remplissage des marais intertidaux de la côte, afin de désengorger l'avenue Royale qui, avec l'augmentation du nombre de véhicules sur la route, devenait très passante. Entre Boischatel et Beaupré, s'alignent des constructions et infrastructures hétérogènes allant du concessionnaire auto, au parc de maisons mobiles en bordure des cours d'eau, en passant par des commerces divers, des nouveaux secteurs résidentiels sur de petits lots anciennement agricoles, des blocs de condominiums de plusieurs étages entre la route et le fleuve, etc. (figure A9). Les valeurs paysagères pour cette route sont donc au plus bas, puisque le bâti et certains autres éléments tels les pylônes de transport d'énergie influencent à la baisse la majorité des critères d'évaluation de la qualité de ces paysages.



Figure A9. Le long du boulevard Sainte-Anne urbanisé, une maison récente construite sur un ancien lot agricole côtoie un bungalow moins récent, un petit patrimoine, près duquel se retrouve un pylône de transport d'énergie (C3009_001)

À Saint-Ferréol-les-Neiges et Sainte-Tite-des-Caps, pour les trois paysages de catégorie 4¹, la présence de lignes de transport d'énergie, de déprise agricole, mais également de grands développements résidentiels plutôt hétérogènes diminuent fortement la qualité des paysages évalués, et ce, malgré la présence de points de vue sur le mont Sainte-Anne, le fleuve et les collines du plateau (figure A10).

¹ Parmi ces trois paysages parcourus en 2009, un est passé de la catégorie 3 à la catégorie 4 suite à l'ajout de nouveaux tronçons routiers le long desquels les paysages ont été évalués.



Figure A10. C'est l'absence de zones habitées et l'imposante ligne de pylônes de transport d'énergie qui diminuent la qualité paysagère sur cette route collectrice (rang Saint-Léon/route 360) à Saint-Tite-des-Caps; entité L'Est-de-Saint-Tite (C0810_054)